

Balsamine de l'Himalaya

la balsamine de l'Himalaya.
(*Impatiens glandulifera*)

Identification, impacts sur nos écosystèmes et exemple de lutte



Olivier Caudron



Amandine Dutranoit

Originaire d'Asie et largement répandue en Belgique, la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera* Royle) se répand principalement le long des cours d'eau. Plante annuelle fleurissant de juin à octobre, elle affectionne les sols alluviaux, humides et riches en nutriments. Mais ATTENTION, sous ses allures de belle plante ornementale nectarifère, elle est considérée comme INVASIVE dans de nombreux pays d'Europe centrale et occidentale.

Une **espèce invasive** est une espèce introduite après l'an 1500 par l'homme de manière accidentelle ou volontaire en dehors de son aire de distribution naturelle, naturalisée dans la zone d'introduction (c'est-à-dire qui a atteint la capacité de se reproduire dans la nature et de former des populations viables sans assistance) et qui présente une expansion géographique importante de ses populations (Extrait de l'"État de l'environnement wallon, 2008 -DGARNE").

Les plantes invasives s'échappent de nos jardins et peuvent envahir nos écosystèmes, causant de multiples problèmes écologiques.

Une fois établies dans un site, les plantes invasives dominent la végétation en formant des tapis denses et continus. Elles prennent la place des espèces indigènes. Elles perturbent ainsi la structure et la composition de la végétation, ce qui se répercute sur les espèces animales inféodées à ces milieux. Leur développement excessif peut ainsi conduire à une diminution de la biodiversité.

Certaines plantes invasives modifient fortement le fonctionnement des écosystèmes en changeant par exemple les propriétés physico-chimiques du milieu. Dans les écosystèmes terrestres, ces plantes modifient la composition de la litière et altèrent le cycle des éléments minéraux. Dans les écosystèmes aquatiques, elles peuvent entièrement recouvrir un plan d'eau, ce qui conduit parfois à son asphyxie et à la mort de la vie aquatique.

D'autres produisent des substances toxiques ou allélopathiques(*) qui inhibent le bon développement des autres espèces végétales.

Il existe de nombreux autres impacts écologiques, tels que les risques de croisement ou hybridation avec les espèces indigènes dont la génétique des populations est ainsi affectée, ou les effets sur les pollinisateurs et les communautés animales au sens large.

En plus de perturber nos écosystèmes, les plantes invasives peuvent avoir des répercussions économiques, par exemple les coûts des campagnes de lutte, et des répercussions sur la santé publique, comme les allergies.

Dans le cadre du protocole d'accord du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM), le Cantonement de Couvin a réalisé un inventaire des plantes invasives. Cet état des lieux, établi en 2010 par Marie DUBRUNFAUT, étudiante stagiaire au Cantonement de Couvin, a permis de constater que certains cours d'eau étaient particulièrement touchés par ces plantes exotiques envahissantes.

C'est notamment le cas du ruisseau dit "de Pernelle" ou "de la Forge du Prince", affluent de l'Eau Noire naissant en Ardenne cambrienne, de la fusion des ruisseaux de la Tauninerie et des Censes Séverin. La vallée du Ry de Pernelle a été désignée site de grand intérêt biologique (SGIB n° 439). Une partie de cette vallée, localisée en aval de la carrière de Lahonry, est aussi incluse dans le périmètre du site Natura 2000 BE35031 "Bassin ardennais de l'Eau Noire".

À Brûly-de-Couvin, en amont de la maison forestière dite "Forge du Prince", le ruisseau, bordé d'une galerie arborée, s'écoule lentement dans des prairies pâturées, traverse des parcelles envahies par des joncs, des reines des prés et des plantations de peupliers, d'aulnes et de résineux.

En aval, la rivière s'enfonce dans le massif forestier ardennais du Bois de Couvin. Sa typologie indique que nous sommes en présence d'un cours d'eau ardennais à pentes fortes. La

rivière y adopte un cours plus rapide oscillant d'une rive à l'autre sur un lit parsemé de gros blocs rocheux. D'innombrables cascades génèrent un phénomène important d'érosion à l'origine de petits gouffres - où les plus belles truites fario trouvent d'ailleurs un excellent refuge - et de sous-berges creusées dans l'entrelacs des racines de la ripisylve constituée essentiellement d'aulne, de bouleau pubescent, de frêne, d'érable sycomore et de noisetier. Le cours d'eau est régulièrement encombré d'embâcles(*) qui offrent également un abri aux poissons.

Vous l'aurez sans aucun doute deviné... Nous sommes bien en présence de faciès typiques de la zone à truite où l'énergie produite par les cascades est aussi responsable de la formation de lits de graviers et de radiers. Ces bancs de fins sédiments graveleux mélangés à des éléments plus grossiers et des galets constituent incontestablement d'idéales frayères à truite.

C'est notamment sur ces bancs que nous retrouverons une plante invasive:

LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA

Cette plante ornementale est cultivée dans les jardins et embellit les façades de plusieurs habitations de Brûly-de-Couvin, un village traversé par le ruisseau de Pernelle. À maturité, les fruits de la balsamine, éclatant au moindre choc, projettent des centaines de graines (jusqu'à 800 graines par individus) à une distance de plusieurs mètres (jusqu'à 7 m) sur les trottoirs et les filets d'eau. Ces graines finissent souvent emportées par les averse via le réseau d'évacuation des eaux pluviales. C'est donc fort logiquement que ce végétal, au développement dynamique et robuste, se retrouve dans les fossés, le long des cours d'eau et dans les zones humides.

Ces dernières années, les populations de balsamine semblent avoir explosé suite aux multiples inondations. Le ruisseau de Pernelle, localement très exposé, n'a pas été épargné



Constat sur le terrain

par l'invasion. L'inventaire y a fait état d'une situation quelque peu alarmante...

Depuis le hameau du "Moulin Manteau" et le lieu-dit "Try Pochaux" à Brûly-de-Couvin jusqu'à sa confluence avec l'Eau Noire, le ruisseau de Pernelle est envahi, à des degrés divers, par la balsamine.

Les fleurs de la balsamine sont très attractives pour les insectes et détournent les pollinisateurs vis-à-vis de la flore indigène. Grâce à sa germination précoce et à sa croissance rapide, la balsamine concurrence les autres espèces végétales. De plus, son développement peut causer l'érosion des berges des cours d'eau.

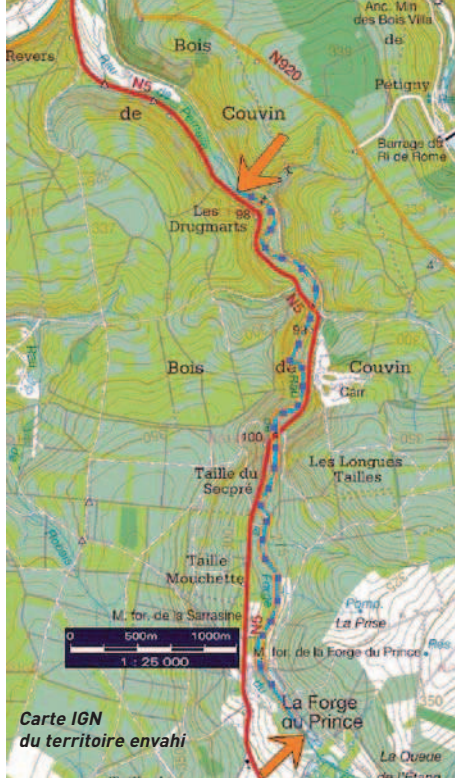
Si certains tronçons forestiers très ombragés semblent épargnés, les zones ouvertes traversées par le cours d'eau ainsi que certaines plages de sédiments fins sont systématiquement impactées. La balsamine a colonisé à proximité directe du cours d'eau des parcelles résineuses ayant récemment fait l'objet de coupes à blanc, des abreuvoirs à bétail, des aulnaies, des bordures d'étang, des zones où le taillis a été exploité, des roselières fragmentaires, des mégaphorbiaies, des grèves humides,... Certains de ces habitats impactés possèdent un intérêt biologique élevé.

La Cellule de coordination du CRHM, très préoccupée par l'ampleur du phénomène, a proposé à Olivier CAUDRON d'encadrer des opérations d'arrachage. Une action a donc été initiée dès juillet 2011 par le Cantonnement DNF (Département de la Nature et des Forêts) et le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de Couvin.

La première étape fut tout d'abord de réunir un maximum de protagonistes concernés directement ou indirectement par la problématique. Grâce à l'étroite collaboration du SPW - DGO2 - Direction des Voies Hydrauliques - District des Barrages, de la Ville de Couvin, du PCDN de Couvin, de l'Agence locale pour l'Emploi (ALE), de l'Antenne régionale de Natagora-Entre-Sambre-et-Meuse, du DNF et du CRHM, Olivier CAUDRON est parvenu à réunir pas moins de 20 participants.

Ensuite, il y a eu une séance d'information tenue par Monsieur l'Attaché Ir. Jean LAROCHE, Chef de Cantonnement de Couvin. Cette réunion eut pour buts de définir les raisons de l'opération, de préciser la façon de procéder, mais aussi d'identifier l'envahisseur.

Enfin, les hostilités pouvaient commencer... Trois journées d'arrachage ont été organisées de fin juillet à août 2011 et ont permis de contribuer à enrayer le processus d'invasion sur un tronçon de rivière d'environ 4 km 800.



Carte IGN du territoire envahi

Les balsamines arrachées assez facilement (le système racinaire est peu développé et peu profond) ont été soit mises en tas en dehors du lit du cours d'eau et si possible à un endroit ensoleillé, soit suspendues aux branches des arbres et arbustes riverains pour accélérer leur dessiccation et empêcher leur reprise par enracinement. Les plantes ont été arrachées en veillant à secouer les racines pour enlever la terre.



Les balsamines sont mises en dessiccation

Dans les zones les plus envahies, l'Agent des Forêts, Luc RENARD, a proposé un fauchage à l'aide d'une serpe à long manche afin d'atteindre facilement la base de la plante. Il faut effectivement couper la plante en-dessous du premier nœud pour éviter toute reprise. Les plantes coupées avant la formation des graines ont été abandonnées sur place. Confronté à plusieurs ares de zones alluviales envahies par des balsamines de plus de 2,5 mètres de hauteur, Olivier CAUDRON a décidé d'utiliser la débroussailluse. Cette façon de procéder n'est pas idéale car la régénération naturelle, constituée de semis d'érable sycomore, de bouleau, de frêne et de rejets d'aulne glutineux, est rarement épargnée. De plus, il n'est pas aisé d'atteindre la plante sous le premier nœud.

Olivier CAUDRON pense aussi qu'un des moyens de limiter l'expansion des balsamines est de laisser se développer un taillis qui, au stade fourré, devrait concurrencer. Grâce à son couvert très dense laissant difficilement pénétrer la lumière, le taillis devrait contribuer ainsi à réduire leur vitalité et les empêcher de fructifier abondamment.



L'arrachage à la main



L'arrachage dans les bois

Aujourd'hui, il est évidemment prématuré de rédiger un constat. Plusieurs techniques ont été utilisées sur des tronçons connus. Un premier bilan sera donc établi en 2012, en sachant qu'Olivier CAUDRON compte répéter la gestion pendant plusieurs années.

D'autres opérations (3 à 4 gestions par an) seront organisées dans le courant des mois de juillet et d'août 2012 avec, espérons-le, le même engagement, remarquable d'ailleurs, de tous les partenaires du contrat de rivière Haute-Meuse.

D'avoir ainsi œuvré dans l'intérêt de la biodiversité, le mot de la fin revient tout particulièrement aux remerciements de:

Stéphane Bolland du CRHM, Madame Joëlle Dekens, Messieurs Christophe Lapotre, Dany Remy, Jacques Meyant, Didier BERNARD, Jean-Marie Michotte, Pascal ANCIAUX, Aurélien Leurquin (SPW-DGO2-Voies Hydrauliques), Albert Leroy, Yvan Neveux (ALE), Erik Damman (Natagora-ESM), Philippe Roisin, (Natagora-ESM), Frédéric Mouchet (CRHM), Sébastien Rousselot (CRHM), Guillaume Boisgdenghien, Nicolas Wolf, Christian Moerkerke (Ville de Couvin), Ir. Jean Laroche (DNF - Ct de Couvin), Daniel Gille, Gabriël Willame, Luc Renard (DNF - Ct de Couvin) et ses enfants, Théa et Louis RENARD.

Pour plus de renseignements:

www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives
www.alterias.be/fr/plantes-invasives
<http://ias.biodiversity.be>

Et si vous souhaitez participer à la prochaine campagne d'arrachage:

olivier.caudron@spw.wallonie.be
 0474/198.662

Olivier Caudron

Gradué DNF - Cantonnement de Couvin

Amandine Dutranoit

Bio-ingénieur

NDLR:

L'allélopathie est l'ensemble de plusieurs interactions biochimiques directes ou indirectes, positives ou négatives, d'une plante sur une autre (micro-organismes inclus).

Embâcles: obstruction d'un cours d'eau par l'amoncellement de débris ou de branches charriés par les eaux